



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

I. Le cadre général du compte administratif

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune d'Espondeilhan. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Compte Financier Unique 2025 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025.

Pour rappel, le Compte Financier Unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion.

Le Compte Financier Unique 2025 pourra être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures de l'accueil après son approbation prévue le 20 avril 2026.

II. Éléments de contexte et priorités du budget

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le Budget Primitif de la commune d'Espondeilhan a été voté par le Conseil Municipal le 19 mars 2025.

Il se caractérise par :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.
- Des recettes de gestion marquées par :
 - Une stagnation des dotations de l'Etat ;
 - Le maintien des taux de fiscalité communale.
- Un programme d'investissement qui a permis de financer diverses opérations d'équipement, en partie grâce à une mobilisation des subventions la plus importante possible.

III. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, **les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, de diverses subventions, ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers, location salle des fêtes).

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 961 677,65 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 920 694,56 €.

Au final, l'écart entre le volume total des produits de fonctionnement et celui des charges de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour 2025, la capacité d'autofinancement est de 40 983,09 €.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

DEPENSES 2025		RECETTES 2025	
Natures des dépenses	Montant	Natures des dépenses	Montant
011 Charges à caractère général	217 355,17 €	013 Atténuations de charges	13 609,66 €
012 Charges de personnel	419 778,41 €	70 Produits services, domaine, ventes diverses	27 050,64 €
65 Autres charges de gestion courante	172 762,48 €	73 Impôts et taxes	47 860,74 €
66 Charges financières	26 326,07 €	731 Fiscalité locale	601 778,52 €
		74 Dotations et participations	266 208,14 €
		75 Autres produits de gestion courante	3 147,65 €
		76 Produits financiers	81,43 €
Total des dépenses réelles	836 222,13 €	Total des recettes réelles	959 736,78 €
042 Opérations d'ordre entre sections	84 472,43 €	042 Opérations d'ordre entre sections	1 940,87 €
Total des opérations d'ordre	84 472,43 €	Total des recettes d'ordre	1 940,87 €
TOTAL	920 694,56 €	TOTAL	961 677,65 €

Les principaux types de recettes de la commune en 2025 sont :

- Les produits services, domaine, ventes diverses (27 050,64 €)
- Les impôts, taxes et fiscalité locale (649 639,26€)
- Les dotations versées par l'Etat, et notamment la dotation globale de fonctionnement (266 208,14 €)

c) La fiscalité

Concernant les ménages, les taux d'imposition locaux ont été maintenus en 2025 :

- Taxe sur le foncier bâti : 43,91 % (taux communal + taux départemental)
- Taxe sur le foncier non-bâti : 54,12%

Le produit des impôts directs locaux en 2024 s'élève à 603 117,78 €.

Concernant les entreprises, la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est perçue par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

d) Les dotations de l'Etat

La Dotation Globale de fonctionnement est la principale dotation versée par l'Etat à la commune.

IV. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent. Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les déclarations préalables (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Les principaux projets réalisés au cours de l'année 2025

- Travaux d'extension du groupe scolaire
- Réfection de voiries (chemin des Camps Nègres et impasse de la Galinière)
- Etudes pour le projet d'extension du cimetière
- Création d'un pumtrack

c) Vue d'ensemble de la réalisation de la section d'investissement

DEPENSES 2025		RECETTES 2025	
Natures des dépenses	Montant	Natures des dépenses	Montant
20/21/23 Dépenses d'équipement	977 452,45 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	57 420,97 €
1641 Emprunts	57 418,77 €	13 Subventions d'investissement	422 719,63 €
Total des dépenses réelles	1 034 871,22 €	Total des recettes réelles	480 140,60 €
Opérations d'ordre	1 940,87 €	Opérations d'ordre	84 472,43 €
Total des opérations d'ordre	1 940,87 €	Total des recettes d'ordre	84 472,43 €
TOTAL	1 036 812,09 €	TOTAL	564 613,03 €
Résultat : - 472 199,06 €			

Les dépenses d'investissement 2025 représentent 1 036 812,09 €.

Les recettes d'investissement 2025 représentent 564 613,03 €.

Les crédits inscrits au budget 2025 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2025 sont distingués dans le Compte Financier Unique dans une colonne « restes à réaliser » (dépenses engagées non mandatées). Ainsi 599 322,60 € sont reportés de 2025 sur 2026.

Ces crédits permettront le démarrage de travaux en début d'année 2026, sans attendre le vote du budget primitif 2026.

Au même titre que les dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2025 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser (recettes certaines - titres non émis), à l'exercice suivant. Ainsi 821 244,08 € sont reportés de 2025 sur 2026.

d) Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente 57 418,77 € pour l'année 2025.

TABLEAU RECAPITULATIF D'EXECUTION DU BUDGET DE L'ANNEE 2025					
SECTION	Résultat à la clôture de l'exercice n-1 au 31/12/2024	Part affectée à l'investissement exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Opérations non budgétaires sur comptes de bilan	Résultat de clôture de l'exercice 2025
INVESTISSEMENT	263 504,92 €		-472 199,06 €		-208 694,14 €
FONCTIONNEMENT	110 513,36 €	0,00 €	40 983,09 €		151 496,45 €
TOTAL	374 018,28 €	0,00 €	-431 215,97 €		-57 197,69 €

Fait à Espondeilhan, le 3 avril 2026

Le Maire, Christophe LLOP



Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 034-213400948-20260420-2026_025-BF

